

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 12 septembre 2024*

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 18 septembre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de septembre à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 17

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP et M. René MAGNON, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés : 5

Mme Alexia BACQUEY, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET.

Absents et  
non  
représentés : 5

M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ (excusés).

*M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.*

## **N°DL18092024-13 : Rénovation du chemin de Mistre – Demande de subvention exceptionnelle auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le groupe Soler rachète l'entreprise Girondine de Carbonisation en 2018 pour construire sur le site de Mistre, une usine moderne répondant à toutes les normes.

Créé en 1993 à Gyé-sur-Seine (Aube – Région Grand Est), le Groupe SOLER est un des leaders de la production de carbone renouvelable proposant une solution technologique de pointe unique pour atteindre la neutralité climatique mondiale.

L'entreprise française est familiale et repose sur un modèle économique circulaire à énergie positive et respectueux de l'environnement.

Grâce à sa technologie propre et brevetée, les bioraffineries du Groupe transforment le bois – issu de la gestion durable des forêts situées à proximité des sites de production – en biocarbone et en biochar.

Le biocarbone est une matière essentielle pour réduire l'empreinte carbone de certains matériaux critiques, tels que le silicium, l'acier et les ferro-alliages ou les matériaux de construction en substitution du charbon fossile. Le biochar est utilisé pour améliorer les sols agricoles en augmentant la productivité des cultures et la résistance à la sécheresse tout en créant des puits de carbone.

La technologie développée permet également de produire des gaz de synthèse qui peuvent être transformés en électricité et en chaleur, et bientôt, en biocarburants avancés ou encore en produits pour la chimie verte.

Le Groupe SOLER transforme depuis de nombreuses années du bois d'éclaircie local en carbone renouvelable, tout en générant de l'énergie verte.

Les bioraffineries SOLER reposent sur le principe de la pyrolyse (également appelé bioraffinage), une solution industrielle conçue pour transformer les résidus de bois, ou de toute autre biomasse, en produits à haute valeur ajoutée comme le charbon de bois, le biocarbone et le biochar. Les solides issus de ce bioraffinage ont une teneur en carbone très élevée, ce qui en fait d'excellents substituts aux matières fossiles. Parce qu'elle est capable de concentrer le carbone séquestré dans ses produits, cette technologie est une solution qui contribue fortement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs industriels les plus difficiles à décarboner.

Pour pouvoir importer sa technologie à Lacanau, une longue procédure administrative est engagée dès 2016 avec le soutien de la municipalité.

En 2021, après une année de travaux et un investissement de 30 millions d'euros, une usine de production moderne est construite sur le site.

L'usine produit déjà près de 20 000 tonnes de charbon de bois à l'année. Le processus industriel permet par ailleurs de produire une énergie verte revendue à EDF pour alimenter l'équivalent de 20 000 foyers.

Le site emploie aujourd'hui 70 salariés et est un acteur économique régional avec ses approvisionnements locaux en matière première, auprès des sylviculteurs, scieries ou encore tonnelleres.

Après une implantation réussie, et la création de ces 70 emplois directs, l'entreprise a pour ambition de poursuivre son développement

Dans cette dynamique de croissance, il y a une volonté d'investir sur le site canalais. Des dossiers de demandes d'autorisations pour une nouvelle bioraffinerie sont en cours, ce qui créerait de nouveaux emplois.

Le groupe Soler est d'ailleurs jugé entreprise à haut potentiel économique et technologique proposant des solutions pour relever le défi du changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

La technologie et le modèle durable que le groupe propose, lui ont permis d'intégrer le plan ETIncelles, programme qui doit faciliter le développement de PME (jusqu'à 250 salariés) ayant un potentiel pour devenir des entreprises de taille intermédiaire (de 250 à 4 999 salariés). Selon la définition donnée pour évoquer la philosophie de ce plan, « il s'agit de fluidifier les relations des entreprises avec l'État, lever les blocages administratifs à la croissance des entreprises et remporter la bataille de l'export ». L'objectif annoncé par le président de la République est de faire grandir en taille 500 PME d'ici à 2027.

L'unité de production est implantée au milieu de la forêt de Mistre, sur le site historique de la Girondine de Carbonisation. Reliée à la route départementale 3, son accès se fait un chemin communal, long de près de 1.7 km.

Etroit, très fortement dégradé, dangereux et sous dimensionné, ce chemin doit être rénové pour permettre d'une part la continuité de l'activité du site et son développement et d'autre part de sécuriser les flux.

La Ville de Lacanau a donc mandaté un bureau d'études pour définir le dimensionnement et le calibrage de cette voirie pour supporter la circulation des véhicules lourds alimentant le site de production et exportant les produits finis et pour sécuriser la circulation des employés et des usagers de cette voie reliant les villes de Lacanau et Saumos.

Le coût prévisionnel de ces travaux de rénovation de voirie s'élève à 649 870,00 € H.T hors frais de maîtrise d'œuvre et les travaux sont envisagés dès janvier 2025.

**CONSIDERANT** l'enjeux de maintien et de développement économique du site de production de la Girondine de carbonisation,

**CONSIDERANT** que cette activité bénéficie plus largement au tissu économique local et à la filière au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine,

**CONSIDERANT** la technologie innovante et le modèle durable des activités du site,

**CONSIDERANT** que la rénovation du chemin de Mistre, desservant le site de production, est indispensable à la pérennisation et au développement de l'activité économique qu'elle dessert,

**CONSIDERANT** que la Région Nouvelle-Aquitaine soutien les projets innovants et/ou écologiques, porteur de développement économique ou d'emplois

**VU** le plan de financement du projet en annexe N°1,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 11 septembre 2024.

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle après des services de la Région Nouvelle-Aquitaine relative à ces travaux de voirie et signer les documents afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**26 SEP. 2024**

**26 SEP. 2024**

**MAIRIE DE LACANAU**

Télétransmis le :

26 SEP. 2024

N° 033 213 302 144 2024  
0926 - DL78052.024 - 13A - SE

**Annexe 1 : RENOVATION DU CHEMIN DE MISTRE**

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES	Montant H.T
Maitrise d'œuvre	13 000,00 €
FRAIS GENERAUX DE CHANTIER	19 000,00 €
TERRASSEMENT GENERAUX	32 300,00 €
ASSAINISSEMENT PLUVIALES	2 550,00 €
VOIRIE ET ACCOTEMENTS	582 560,00 €
SIGNALISATION	13 460,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>662 870,00 €</b>

RECETTES	Montant H.T	%
Région Nouvelle Aquitaine	265 148,00 €	40%
Commune	397 722,00 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>662 870,00 €</b>	<b>100%</b>